République Française

Département
De Vaucluse

Ville de

ENTRAIGUES
SUR LA SORGUE

SEANCE
29 Septembre 2022

OBJET :
Convention triennale Commune/SDJES 84 Club Jeunes (Espace Jeunesse

RAPPORTEUR :
A Nougier

N°
2022-09-10

PJ :
1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 22
Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Corinne CRISTOFARO - Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY - Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI – Christian GUICHARD – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – Sylvia MOUCADEL – Aurélie NOUGIER – Audrey TRALONGO - Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Line PHIGINI – Patrick MOUTTE – Jean-Philippe TESTUD – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 7
Régis PHALY représenté par Jean-Luc BARCELLI
Marion PAPADOPOULOS représentée par Anthony GIACOMONI
Odile BOUCHARD-TRUMEPHUS représentée par William BOUQUET
André BOUCHENY représenté par Serge BERNABE
Sabah BOULMAIZ représentée par Josette PULITI
Jennifer MACIA représentée par Patrick MOUTTE
Denis DUCHENE représenté par Jean-Philippe TESTUD

Absent : 0

Secrétaire de Séance : Josette PULITI

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée délibérante, que dans le cadre du Club Jeunes (Espace Jeunesse) de la commune soit envisagé de renouveler la convention triennale 2022-2025 avec la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale de Vaucluse.

La présente convention vise à formaliser le fonctionnement de l'accueil, et à en définir l'encadrement, en accord avec le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de Vaucluse (SDJES 84). Ce cadre conventionnel, proposé en Vaucluse incluant les 10-13 ans, nous impose désormais une double déclaration administrative ALSH ados et Accueil Jeunes pour répondre aux exigences de la règlementation des accueils collectifs à caractère éducatif de mineurs.

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20221004-04-10-22delib10-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

Le fonctionnement du Club Jeunes se présente ainsi :

	ALSH préados et ados	Accueil Jeune
Direction	Direction Professionnelle commune	
Réponse collective	De 7 à 150 mineurs	De 7 à 40 mineurs (Conserve une dimension qui privilégie les relations interpersonnelles)
Taux d'encadrement en sortie	1 animateur pour 12 jeunes	
Taux d'encadrement minimum dans les locaux	1 animateur pour 18 jeunes sur des temps courts périscolaires (PEDT)	1 animateur pour 25/30 (accueil libre)
Tranche d'âge	Mineurs – âges collège et lycée (11-17 ans)	14 ans révolus – 17 ans
Objectifs	Loisirs accompagnés	Réponses aux besoins des jeunes pour accéder à l'autonomie
Projet pédagogique	PP spécifique ALSH préados et ados	PP spécifique AJ
Activités	Activités distinctes	Activités distinctes
	Activités communes occasionnelles	

Et a pour objet de définir les conditions de fonctionnement de l'Accueil Jeunes :

- Un local adapté
- Un service permanent
- Un projet centré sur l'accompagnement des projets de jeunes
- Un projet ancré sur le territoire
- Une équipe d'animation impliquée dans le réseau des « Accueils Jeunes » 84.

L'Accueil Jeunes doit s'engager à respecter les 4 principes suivants : l'équité, l'autonomie, la dignité et la participation des jeunes. L'Accueil Jeunes doit être dirigé par un animateur qualifié.

Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'UNANITE

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20221004-04-10-22delib10-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et à signer tout acte et document annexes s'y rapportant.

Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme

La secrétaire de séance, Le Maire,

Josette PULITI **Guy-MOUREAU**

Acte certifié exécutoire le : 06/10/2022
Après dépôt en Préfecture le : 06/10/2022
Après publication ou notification le : 06/10/2022
P/O

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20221004-04-10-22delib10-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022